



**Spécial 12ème Congrès
UDFO 94**



DURÉE DE MANDAT

Le mandat de **délégué syndical** (DS) est un mandat à durée déterminée, celui-ci prend fin, en tout état de cause et automatiquement, lors du renouvellement des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

Plus précisément, le mandat de DS prend fin au plus tard lors du premier tour des élections de l'institution représentative du personnel renouvelant l'institution dont l'élection avait permis de reconnaître la représentativité de l'organisation syndicale l'ayant désigné (art. L 2143-11). Ainsi, le mandat du délégué syndical ne peut excéder la durée des mandats des membres du CSE.

Le mandat de DS prenant fin lors du renouvellement des institutions représentatives dans l'entreprise, la désignation, à l'issue de ces nouvelles élections, d'un DS, fait courir à compter de la date de cette désignation le délai prévu par l'article R. 2324-24 du code du travail même si le salarié désigné exerçait déjà cette mission avant le nouveau scrutin (Cass. soc., 22-9-10, n°09-60435).

Entre deux élections au CSE, le mandat du DS prend fin également :

lorsque le syndicat qui l'a désigné le décide, en procédant notamment à la désignation d'un autre DS. La révocation d'un mandat DS par un syndicat ne s'analyse pas en une sanction disciplinaire ; il n'est donc pas nécessaire de respecter les droits de la défense. Si, en principe, seul le syndicat ayant désigné un délégué syndical peut procéder à sa révocation, il en est autrement lorsque, en présence d'un conflit avec un autre syndicat affilié à la même organisation syndicale, cette dernière a, en application de ses statuts, tranché le conflit en attribuant compétence à cet autre syndicat (Cass. soc., 16-12-09, n°09-60118) ;

- en cas de **départ du salarié de l'entreprise** ;

- en cas de **mutation définitive dans un autre établissement** dans lequel il a été désigné (Cass. soc., 3-11-16, n°15-16026 : « la mutation d'un salarié protégé, expressément acceptée par ce dernier, d'un établissement dans lequel il exerçait des mandats représentatifs, dans un autre établissement de la même entreprise, met fin à ses mandats »). Un changement temporaire d'établissement contrairement à un changement définitif pourrait permettre de faire exception à la perte de mandat (Cass. soc., 11-3-82, n°80-41252).

En cas de diminution importante et durable de l'effectif de l'entreprise en dessous de 50 salariés cette réduction peut conduire à la suppression du mandat de DS. La décision dépend d'un accord collectif entre l'employeur et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ou, à défaut, d'une décision administrative. Traditionnellement, la baisse est considérée comme importante si elle est de l'ordre de 10 % de l'effectif, c'est-à-dire si celui-ci est ramené à moins de 45 salariés.

Lorsque se manifeste une modification du cadre de désignation du DS (disparition ou création d'une unité économique et sociale, perte d'autonomie d'un établissement distinct, ...), l'employeur peut demander au tribunal judiciaire de constater la cessation des fonctions du DS. Cette action n'est pas soumise aux dispositions des articles L 2143-8 et R 2143-5 du code du travail. Ainsi, cette action n'est pas soumise au délai de forclusion de 15 jours prévu en cas de contestation de la désignation d'un délégué syndical et le jugement du tribunal judiciaire est rendu en premier ressort. Sa décision est donc susceptible d'appel.

Dans le cadre d'un transfert d'entreprise, si l'entreprise ou les établissements transférés ne conserve(nt) pas leur autonomie de fait, le mandat de DS cesse de plein droit (art. L 2143-10).

Le code du travail n'envisage pas le remplacement temporaire d'un DS. Sauf disposition conventionnelle plus favorable, le mandat de DS suppléant n'existe pas.

Quelle que soit la durée de son absence de l'entreprise, il demeure possible de procéder au remplacement provisoire du DS titulaire, en réalisant les formalités obligatoires de nomination. Au moment du retour du salarié, une nouvelle procédure de nomination doit être effectuée pour que celui-ci retrouve son mandat. A chaque nouvelle désignation, le délai de contestation s'ouvre de nouveau.

Attention, si le DS bénéficie d'une protection contre le licenciement pendant toute la durée de son mandat, il ne bénéficie d'une protection pendant les 12 mois suivant la fin de son mandat que s'il l'a exercé pendant au moins un an.

En tout état de cause et de manière générale, la Cour de cassation considère que la suspension du contrat de travail, en raison par exemple d'une maladie, des congés payés, d'un congé parental d'éducation ou de maternité, n'entraîne pas la suspension du mandat. L'exercice du mandat pendant une période de suspension du contrat peut toutefois avoir des répercussions sur le montant des indemnités que le salarié perçoit en raison de cette suspension.

LE LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail n'a en principe qu'une valeur informative à l'égard du salarié. Il est considéré comme une composante des conditions de travail que l'employeur peut modifier sans l'accord du salarié, sauf lorsque le lieu de travail a été contractualisé.

Dès lors qu'il est stipulé de manière claire et précise dans une clause du contrat de travail que celui-ci s'exercera exclusivement dans un lieu donné, le lieu de travail est considéré comme contractualisé (Cass. soc., 3 juin 2003, n°01-43573), et tout changement de ce lieu nécessitera l'accord du salarié.

La clause de mobilité par laquelle l'employeur s'octroie la possibilité de modifier le lieu de travail de son salarié est soumise à certaines règles. Elle doit notamment contenir une zone géographique précise.

Ce que recherche le juge, c'est d'éviter des extensions du champ géographique de manière unilatérale.

En présence d'une clause illicite deux types de sanctions sont encourues :

- la reconnaissance d'un licenciement abusif si l'employeur a décidé de licencier le salarié qui a refusé de se voir appliquer la clause illicite ; hors de tout licenciement, la clause est frappée de nullité.

L'employeur doit user de la clause de mobilité de manière loyale. Il doit tenir compte de la situation personnelle et familiale du salarié. Dès lors que le salarié justifie d'un motif légitime, son refus n'est pas considéré comme fautif ; exemple : une veuve mère d'enfants en bas âge qui se voit imposer un changement de site et d'horaires (Cass. soc., 13 janvier 2009, n°06-45562). En revanche, le refus sans raison valable est une faute du salarié, pouvant aller jusqu'au licenciement. La clause ne doit être mobilisée que si un intérêt légitime de l'entreprise est en jeu (Cass. soc., 3 avril 2004, n°03-40158). L'activation de la clause ne doit pas cacher une sanction (ex. : une rétrogradation déguisée, Cass. soc., 16 décembre 2005, n°03-44843).

Un délai de prévenance est exigé pour la mise en œuvre de la clause. Aucun délai légal n'est prévu, l'appréciation se fait au cas par cas. A été reconnue comme abusive la décision d'un employeur d'affecter le salarié à un nouveau lieu de travail à 150 km du lieu actuel, à rejoindre sous 24h (Cass. soc., 16 février 1987, n°84-43047).

FOVAINCRE 94 n°143

Journal trimestriel UD FO 94 - ISSN : 0249-4949 Commission Paritaire N° 0428 S 07335

Union des Syndicats Force Ouvrière du Val de Marne

11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Directeur de la Publication : **Marc Bonnet** Rédaction : **le Secrétariat Départemental** Photos **Corinne GOSSELIN**

Réalisation : **Atelier Graphique - 87000 LIMOGES** PAO : **Henri Nakache**

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2023



Face à un projet de budget anti social, regroupons-nous sur nos revendications

Le projet de budget 2024, transmis aux parlementaires le 16 juillet, prévoit une baisse de 4,2 milliards d'euros des dépenses de l'Etat, l'an prochain, par rapport au budget 2024.

« C'est la première fois depuis environ dix ans que le budget s'inscrit dans cette tendance » souligne le journal patronal les Echos du 17 juillet alors que le Parisien du 16 juillet confirme qu'il s'agit d'« une première depuis 2015 ».

Les dépenses allouées au programme du « service public de l'énergie », qui regroupe les boucliers énergétiques et l'indemnité exceptionnelle carburant passent de 21,7 milliards d'euros à 7,7 milliards d'euros, soit une coupe de 14 milliards. Rappelons ici qu'en ce qui concerne l'électricité, les bénéficiaires du bouclier tarifaire sont les clients dont la puissance des compteurs n'excède pas

36 kilovoltampères (kva) soit principalement les ménages, donc en grande partie les salariés. Sans attendre 2024, alors que le tarif réglementé de l'électricité d'EDF a déjà subi une hausse de 15% en février 2023, celui-ci va de nouveau augmenter de 10% au 1^{er} août (soit en 7 mois 26,5% !).

Le budget de la santé passe de 3,4 à 2,3 milliards d'euros (moins 32%). Le ministre Attal indique que là encore les salariés sont dans le collimateur : « les dépenses liées aux arrêts maladie pourraient devenir hors de contrôle et nous coûter plus de 23 milliards d'euros en 2027. Notre objectif, c'est de responsabiliser les prescripteurs, les employeurs et les usagers. Nous étudions aussi des pistes relatives au coût des médicaments » (Les Echos du 17 juillet).

Et concernant l'Education Nationale qui est un des rares budgets en hausse. Cette hausse ne permettra pas d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en recrutant plus d'enseignants. Il s'agit du coût de la mise en place du « PACTE Macron Ndiaye », « véritable ballon d'essai dans l'Education Nationale, pour s'attaquer au statut de la fonction publique ».

Comment ne pas mettre en relation ce projet de budget 2024 (en baisse de 4,2 milliards d'euros), à travers lequel le gouvernement tente de franchir un nouveau pas dans la mise en œuvre de mesures hostiles aux salariés et l'adoption, la veille du 14 juillet, de la loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros (soit une hausse de plus de 40%) ?

Le 19 juin 2023, il y a à peine un mois, les 300 délégués et participants au 12^{ème} congrès de l'Union Départementale des syndicats FO du Val-de-Marne adoptait une résolution à l'unanimité, qui est de la plus grande actualité pour regrouper les salariés face aux mesures gouvernementales.

Nos revendications y sont très clairement et précisément définies :

- La réaffirmation de « son **attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906**, en particulier en ce 75^{ème} anniversaire de la création de FO »
- L'« **abrogation** » de la **contre-réforme des retraites**, destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. »
- L'« **augmentation générale des salaires**, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux »
- La **défense des emplois**, face aux annonces de suppressions qui se multiplient dans le département (NORAUTO Thiais Belle Epine, fermeture -45 emplois, Pom Alliance Orly, arrêt d'activité de production -43 emplois, ESP Cachan, liquidation -165 emplois, ESI Group Rungis ; PSE successifs...),
- « Son **opposition à toutes tentatives de régionaliser POLE EMPLOI** au travers du projet de loi France TRAVAIL »
- Son **opposition à « la mise en place des maisons France Service »** destinées entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cpm, Urssaf, les bureaux de Poste, services des impôts... et son exigence de « **maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes et de rétablissement des accueils, bureaux, centres fermés.** »
- Pour les fonctionnaires, « **une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % depuis janvier 2000)** »
- « **La réouverture de tous les lits, l'arrêt des fusions d'hôpitaux, l'arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités** »
- Le « **retrait du pacte Ndiaye, véritable ballon d'essai dans l'Education Nationale** », pour s'attaquer « **au statut de la fonction publique** ».
- L'**annulation des 154 fermetures de classes** et le recrutement en masse de tous les enseignants nécessaires pour réduire les effectifs et pour assurer tous les remplacements dans les écoles
- L'**abrogation du bac Blanquer** et le rétablissement du bac national avec ses épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. »
- Le soutien et la participation de l'UD-FO 94 à « **la conférence départementale du 2 octobre à l'initiative du SNUDI-FO 94 pour le retrait de l'acte II de l'inclusion scolaire**, pour la défense des établissements et structures spécialisés et adaptés, et la défense des droits des personnels exerçant auprès des élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap »

Luc Benizeau
secrétaire général (18 juillet 2023)

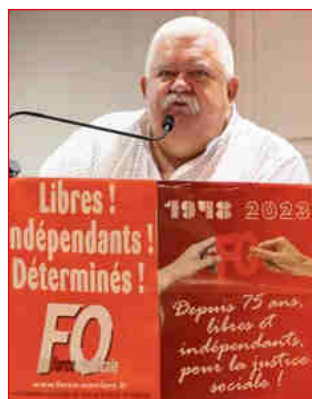
12^{ème} Congrès de l'Union Départementale

Ce 19 juin, devant près de 300 délégués, l'Union tenait son 12^{ème} congrès des syndicats affiliés au val de marne sous la présidence de F. SOUILLOT à la maison départementale des syndicats-M. GERMA.

Après l'installation de la commission de vérification des mandats et de dépouillement autour des camarades (Didier Crusson, Alain Sauvage, M-Carmen Bourgoïn, Cyrille Didier président désigné de ladite commission), il revenait au secrétaire général sortant **M. BONNET** de présenter et commenter le rapport moral d'activités adressé en son temps mi mai aux syndicats avec la participation de nos homologues d'ile de france, **Gabriel GAUDY** ud75/urif, **Antoine GAMAURY** ud77, **Dominique RUFFIÉ** ud78, **François TRINQUET** ud92, **Réza PAINCHAIN** ud93, **Vincent VILPASTEUR** ud95...



Quelques extraits :



Chers Camarades, chers amis, bienvenue,

Bienvenue dans des conditions normales à notre 12^{ème} congrès après la parenthèse pandémie de 2020 !

Nous voilà donc réunis pour un moment important et convivial de la vie syndicale, où un chapitre de la vie de l'Union Départementale se tournera avec une nouvelle mandature 2023/2027 et une équipe départementale renouvelée.

Qu'il est agréable de se rencontrer et échanger au delà des visioconférences où les militants et responsables se voyaient à distance !

Aujourd'hui le congrès dressera le bilan du passé et fixera les perspectives d'avenir avec une résolution générale et un renouvellement important de nos instances, j'y reviendrais plus tard dans ma conclusion.

Notre Organisation syndicale, notre maison et mosaïque FORCE OUVRIÈRE comme j'aime à la nommer, est construite sur des fondamentaux, la charte d'Amiens, la liberté et l'indépendance syndicale garantie par nos statuts à tous les niveaux tant dans notre fonctionnement que nos activités.

Cela confère par ailleurs le meilleur fonctionnement démocratique dans notre exercice de mandat par délégation et du « rendre compte », c'est ce que nous allons faire ce jour au delà des assemblées générales passées 2020 - 2021 et 2022.

De tout temps, l'Union du VAL DE MARNE a placé ses congrès sous la présidence de la confédération, et je peux vous dire que j'en ai connu beaucoup : André BERGERON, Marc BLONDEL, Jean Claude MAILLY, P PAVAGEAU brièvement puis YVES VEYRIER et enfin FREDERIC SOUILLOT que nous sommes ravis d'accueillir à Créteil.

Hommage au travers d'une minute de silence pour une pensée pour nos camarades qui nous ont quittés, ceux qui nous ont été chers au val de marne mais aussi à nos proches de nos familles bien trop vite disparus :

Evelyne SIMONOT DS Essilor international Charenton le pont métaux

Marcel VEDRINES finances et UL Champigny sur marne

Michel BONNEFOI du CHIC Créteil en janvier 2020, militant et trésorier du GD SPS 94

Jean Claude CHESTIER postier et trésorier UL Champigny sur marne - juin 2020

Jacques GUETTA Ex FEN et création SNUDI fo 94 - avril 2022

Pascal AUDOUIN postier et trésorier section départementale FO COM 94 et membre commission de contrôle de l'UD - février 2022

Michel PREVOT finances FO-DCCRF 94 et trésorier UL Sucy en brie aout 2022

Pascale LAPIERRE ADP membre de notre CE- janv 2023

Denise VERBAENEN SNUDI et défenseur juridique de l'ud et trésorière-adjointe UL VSG-janv 2023 et Philippe LELONGT secrétaire territoriaux Fresnes - avril 2023. et de les saluer par les applaudissements des congressistes.

Des faits marquants à retenir de la mandature 2019/2023

Nous nous étions quitté ce 27 juin 2019 sans penser ni envisager ce qui allait survenir durant ses quatre années :

la crise de la covid19 et la pandémie détectée fin 2019, accentuée le 17 mars 2020 avec le confinement que l'on a tous connus, le renouvellement présidentiel Macron2 sans réel majorité parlementaire qui est un frein parlementaire à la macronie 2.0 à tout réformer mais aussi un atout à nos positions et revendications syndicales, le conflit ukrainien avec l'agression Russe et son impact inflationniste et énergétique et enfin les combats sur les retraites 2019 et 2023.

La crise sanitaire, je ne m'étendrai pas trop car aujourd'hui la situation rentre dans le rang mais il faut retenir les leçons de cette période avec des milliers de morts.

la liberté de manifester a été mise à mal mais un droit inaliénable inscrit dans la constitution tout comme le droit de grève ou la liberté de s'organiser autour de son syndicat, le fonctionnement des irp a été réduite et simplifié, le droit à la vaccination est devenue pour les hospitaliers une contrainte et une obligation...

Mais cette crise montre surtout les insuffisances de l'hôpital public : en 20 ans, près de 80 000 lits d'hôpitaux ont été fer-

més, soit 4 000 par an dont 5 700 en 2020, le manque de soignants et l'accès à l'hôpital est le fruit des politiques gouvernementales passées de santé, les enveloppes fermées, puis la t2a, la réforme hpst hôpital patients santé et territoire, la création des ght...

OUI l'hôpital est bien malade et le Ségur de la santé n'a pas comblé le manque de personnels !

Un autre aspect l'emploi, la crise a ouvert la voie à une nouvelle forme organisationnelle, le TT télétravail où les salariés y voient essentiellement l'aspect temps de trajet et confort de vie, où les employeurs y gagnent en coût du travail (locaux, fluides, communication), où le salarié devient de plus en plus isolé d'un collectif.

Cela rend nos réunions, nos relations, nos contacts syndicaux aléatoires avec un TT sur 2 à 3 jours / semaine, difficile dans cette nouvelle organisation d'échanger et de communiquer, de construire bien que parfois le droit syndical ait été aménagé, bien que l'entreprise compense ou pas les frais supportés par le télétravailleur.

Au delà de l'accord ANI interprofessionnel, il serait nécessaire de mener une réflexion sur l'impact et ses dangers, car à tous télé-travailler l'entreprise se videra !

La macronie2 est en marche en avril 2022 où le Président de la république a été certes ré-élu mais sans réelle majorité parlementaire avec les cacophonies rencontrées à faire voter sa politique et ses lois. OUI notre Organisation a eu raison de boycotter le CNR Conseil national de la Refondation que j'avais qualifié à l'époque de « piège à con » et « d'attrape-mouches » à intégrer les syndicats pour cautionner la politique gouvernementale !

Un aparté du programme de conseil national de la résistance : établir la démocratie la plus large possible en rendant la parole au peuple français par le suffrage universel, pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, liberté d'association, de réunion et de manifestation, un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauches et de licenciement...

La politique de Macron le récrit à sa façon bien loin du programme du CNR adopté en mars 1944 ou du manifeste des 12 de nov 1940, premier acte de la résistance syndicale que vous retrouverez dans info-militante su table.

Les ordonnances TRAVAIL ont affaibli les IRP, les projets et perspectives sur l'emploi après l'attaque sur l'assurance chômage et la contracyclicité de l'indemnisation, voilà maintenant le mot magique FRANCE à tout va ! :

FRANCE SERVICE, FRANCE COMPÉTENCE, France RELANCE, FRANCE 2030, et depuis peu FRANCE TRAVAIL ...

le vocabulaire change mais la logique reste, le principe de subsidiarité que nous avons connu lors de Maastricht est à l'oeuvre, transfert ou regroupement de missions de service public, contrat d'engagement pour les RSA avec un travail requis obligatoire !

On ne réglera pas comme cela le chômage qui mue vers la précarité et la paupérisation, le temps partiel subi ou les jobs du week end VSD !.

Si les pouvoirs publics mettent en avant le recul des demandeurs d'emploi de catégorie I, FORCE OUVRIERE val de marne met en avant la fermeture de l'usine Renault de Choisy le roi (-340 emplis) et le combat de nos militants des métaux avec le soutien de l'ud, la fermeture de la plateforme logistique signify (-200 emplois), la liquidation l'entreprise de sondage de paris -ESP à Cachan (-165 emplois), et récemment la fermeture de la production de Pom Alliance à Orly (-50 emplois), les multiples PSE déguisés à ESI group de Rungis. Non il n'y a pas d'embellie de l'emploi !

NON de la crise de l'emploi est bien toujours là avec un changement de la forme des emplois, les petits boulots, le temps réduit, une flexibilité avec les opens spaces et les flex office, les espaces de Coworking... Notre Organisation et notre Union a été présente tel lors de la visite de Yves Veyrier à Choisy, et on ne saurait se gargariser du dialogue

social avec un observatoire départemental, la charte sociale du GPE ou des JO 2024 !

A nous de se saisir encore d'un vrai travail, avec un vrai salaire et un vrai statut comme le clame les AESH depuis janv 2022 par exemple.

Le conflit ukrainien : dans le contexte post covid de relance où les entreprises commencent aujourd'hui à s'inquiéter du remboursement des PGE, la relance des activités économiques est frappée par le conflit ukrainien qui engendre une forte inflation et une hausse des prix de l'énergie. Les prix de l'alimentation flambe (+14.7%), l'électricité a pris +45% en 2022, le gaz a doublé... et cela perdurera malgré le bouclier tarifaire et comme le dit FRED les français ont de plus de plus mal à remplir leur frigo ou finir leur fin de mois... les entreprises, industriels ou pétroliers spéculent et se remplissent les poches alors que le salarié est souvent à découvert dès la mi mois !

Le dossier des salaires est aujourd'hui au coeur de nos revendications et des colères des salariés dans les manifestations ou les négociations quand cela est possible de conclure, tels en décembre dernier le conflit SANOFI et la venue de Fred à Maisons-Alfort !

Des milliards sont octroyés aux entreprises avec les exonérations sociales sans réelle contrepartie ni conditionnalité en terme d'emplois, la loi de programmation militaire dégage des milliards d'euros, le budget de l'Etat tape sur le social, l'assurance maladie et nos retraites sont toujours le parent pauvre de toute politique gouvernementale dans la rigueur des effectifs de fonctionnaires loin de répondre aux besoins des usagers de service public.

Les retraites : si en 2019 le combat a été écourté avec la pandémie et il faut surtout retenir les fortes grèves des cheminots, de la ratp des enseignants dès le 5 décembre où notre confédération entendait soutenir la revendication dans un appel général de mobilisation jusqu'à mi février 2020 - pas moins de 9 manifestations marquaient alors notre détermination et notre volonté de battre la réforme DELEVOYE. En val de marne l'intersyndicale à quatre cgt-fo-solidaire avec la fsu, beaucoup facile à gérer, occupait le terrain au travers de manifestations et actions départementales avec un vocabulaire difficile à par-tager du retrait.

En 2023, l'action départementale était plus ardue à construire avec 8 syndicats ce qui rendait plus difficile une expression syndicale réussie ce 25 janvier mais tout au long des 14 manifestations du 19 janvier au 6 juin, l'Union répondait présente comme les militants et syndicats val de marne avec sa banderole ou son ballon montgolfière.

Même si la répétition des manif interpellait, il est difficile de conserver une unité syndicale et notre confédération a pleinement respecté le mandat : NON à l'allongement du départ à 64 ans, NON à l'augmentation de la durée de cotisations à 43 années, et une attention particulière et constante sur le maintien des régimes spéciaux, c'est l'une de nos banderoles à ce congrès après celle de 2019.

Mais faisons attention au syndicalisme rassemblé autour d'une cgt qui décide pour les autres, d'une unicité syndicale de la revendication avec les futurs groupes de travail de l'Intersyndicale nationale.

FORCE OUVRIERE demande et demandera toujours le retrait de la réforme Dussopt Borne Macron reculant l'âge légal de départ en retraite avec une accélération de la réforme Touraine vers les 43 annuités. Si pour certains le dossier retraites est classé, il n'est pas pour autant éteint et la page n'est pas tournée : le travail des seniors, l'emploi des jeunes, la pénibilité sont autant de choses à revendiquer et mobiliser. Si Macron a voulu en faire son marqueur de son quinquennat, les syndicats dont FO en font leur mère des batailles !

Et de s'arrêter à la **VIE DE L'UNION**, sur le plan interne, l'Union Départementale a rencontré les aléas d'un changement de majorité du conseil départemental et la réduction drastique de notre subvention de 70% en 2021, atténuée avec un meilleur reversement des cotisations mais comme vous le verriez pas suffisamment à mon sens avec près de 55% de nos ressources, déjà positif et encourageant avec le travail des trésoriers et collecteurs locaux.

Il y va de notre responsabilité sociale avec nos quatre salariés, **Miriam, Didier, Nathalie et Caroline** sans oublier ceux que j'ai côtoyé, nos secrétaires passées Catherine, Véronique, Brigitte, Claire, Périne, Cecile, Sylvie, Sandrine, Corinne, Delphine, Gaëlle, Céline, Jocelyne, nos imprimeurs offset et maquettistes Gilles, Michel, Caryl, Cyril et Jean Louis tous deux malheureusement décédés, rassurez vous on ne les a pas épuisés mais les années passent ! Que ceux ci soient remerciés et salués car ils sont notre **cheville ouvrière** au delà du militantisme et de notre disponibilité du lundi au samedi.

Permettez moi également un aparté avec le **personnel de la régie de la MDS** : Nathalie, Cedric, Benoît, Richard, Georges, Philippe et Jessy qui sont dévoués à la cause syndicale et qui nous épaulent bien avec nos réunions et configurations de salle.

Pour autant, l'essentiel tient à **nos locaux plus qu'aux subventions publiques, nos locaux** qui concourent à l'activité et la vie syndicale, Il faut pérenniser le meilleur fonctionnement de l'ud et des 35 bureaux mis à disposition à titre gratuit et à titre précaire et la meilleure réponse comme la meilleure arme sont les résultats électoraux et les cotisations syndicales.

Les autres organisations m'ont délégué le collationnement des résultats électoraux, CSE et TPE pour le privé, fonction publique qui sont le critère objectif des locaux et subventions pour le conseil départemental.

Ces chiffres figurent dans le rapport et bravo à nos camarades de la fonction publique état, hospitalière et territoriale, un satisfecit à la police et à l'éducation nationale, bravo à nos camarades de privé où il est difficile de percer au démarrage des implantations...

Certes il faut renforcer la représentativité et bâtir des listes FO tant avec les CSE que la **fonction publique** et c'est le cas en val de marne, première dans la FPE, et l'éducation nationale, seconde dans l'ensemble de la fonction publique, mais pour autant il ne faut pas oublier la syndicalisation et l'adhésion des salariés.

Nous nous devons de ne pas les décevoir dans nos actes et paroles, dans nos actions et positions. C'est à ce prix de bons résultats électoraux que l'Union a répondu et répondra aux cotés des syndicats comme lors des conflits renault de choisy le roi, de signify vsg, des personnels de l'éducation nationale, des permis de conduire, etc...

ET DE CONCLURE : après près de 20 ans de Secrétariat Général et plus de 40 ans de militantisme val de marnais depuis mon arrivée en oct. 1981 à Alfortville, il est temps de préparer, accompagner et assurer le passage de témoin ; ce 12^{ème} congrès de l'Union est certainement le point de départ d'un autre chapitre de la vie de l'union départementale.

J'en ai informé la commission exécutive ce 25 mai dernier et ma réflexion ces derniers jours a entendu le pour et le contre, comme les uns et les autres. La santé après mes alertes en septembre 2022 comme profiter de la vie sont un critère personnel de vivre mieux, le CNR n'a-t-il pas écrit « les jours heureux ».

Après la retraite de mon prédécesseur Guy Rousseaux en 2004, l'heure est venue de tourner une page et profiter un peu de ma retraite depuis le 1^{er} mars dernier, mais oh combien attendue depuis 1975, et mon premier emploi d'auxiliaire public à la Poste dans mon Cantal chéri, mes études et mes combats de lycéen contre la réforme HABY et les collèges uniques, puis mes combats d'étudiant à Clermont Ferrand.

Je rassure tout un chacun je ne lâche pas le val de marne, ma compagne étant encore agent territorial et la famille partagée sur l'île de France avec mon petit fils Liam et naturellement l'Auvergne.

Comme je le clame souvent, notre Organisation est une **mosaïque**, notre **maison FO** est une **addition militante et adhérente** et lors de l'installation de la Commission Exécutive je formulerai une **proposition** et un **souhait de continuité** autour d'un camarade à mes cotés et aux cotés de l'interprofessionnel depuis déc.2007.

Un tuilage syndical accompagnera cette transition d'un changement dans la continuité autour de l'équipe sortante que j'épaulerais si la prochaine Commission Exécutive donnait cette possibilité dans son installation pour une nouvelle mandature 2023/2027.

Demain ne sera pas facile avec les remises en causes des conquêtes sociales, après les retraites, les retraites complémentaires, notre sécurité sociale de 1945 menacée, une assurance chômage réduite en droits, le service public étrillé avec un budget réduit de l'Etat, et au coeur de notre action préserver les conventions collectives et les statuts, le paritarisme comme Action Logement menacé aujourd'hui. La continuité et la solidarité doivent se poursuivre entre les militants et les syndicats, notre force syndicale doit demeurer unie et déterminée sur la base de nos revendications de congrès et d'ag l'unité syndicale FORCE OUVRIERE est notre force.

Plus qu'hier, les salariés, privés et publics avec FORCE OUVRIERE, devront se rassembler et s'organiser pour résister, revendiquer et reconquérir sinon ils prendront de plein fouet la logique gouvernementale de réduire le cout du travail et les droits des salariés dans la réduction du déficit public imposé par l'Union Européenne ! Le dossier retraites en est le plus bel exemple où l'économie ne doit pas terrasser le social !

Avec l'Union Départementale FORCE OUVRIERE, la mobilisation et la détermination seront au rendez-vous avec vous, syndicats et sections, militants et adhérents, unions locales car, comme l'écrivait Victor Hugo, « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » !

La solidarité et l'association de l'interprofessionnel sont un atout à renforcer la représentativité FO comme la solidarité des syndicats est une valeur du syndicalisme confédéré dans le respect de leurs statuts.

Soyons fiers d'être FORCE OUVRIERE, Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive l'Union des syndicats du VAL DE MARNE, et Vive la Confédération FORCE OUVRIERE !



Interventions à la tribune :

18 syndicats et délégués développaient leur secteur comme leurs préoccupations revendicatives tout en remerciant le travail de l'Union départementale et de son secrétaire général :



Pour **L. Louis** (ddfp94), aux impôts, l'accueil du public et les conditions de travail des agents sont fortement dégradés en conséquence des suppressions d'emplois (1 emploi sur 3 supprimé en 10 ans), engendrant réorganisations et fermetures de sites. Cette situation où les Maisons France service remplacent un accueil véritable, suscite incivilités et tensions des usagers.

N. Rezali (cr idf) revient sur les préoccupations des 1400 personnels TOS du conseil régional dans les 48 lycées en val de marne avec la nécessité de développer la syndicalisation avec l'appui des syndicats de l'éducation nationale.



Pour **N. Tondolo** (afpa) le devenir de la formation professionnelle afpa est menacé de toutes parts avec la précarisation de cdd, l'externalisation des missions. Elle souligne la défense d'un service public dans un mandat et une ligne syndicale claire.

J. Zinsou (cdc informatique) indique que depuis 1883, les salaires ne sont plus indexés sur l'inflation. Il en appelle à une solidarité privé/public et souhaite une expression plus médiatique de notre Confédération avec F SOUILLLOT. Il revient aussi sur les conséquences très négative de la loi de 2008 sur représentativité syndicale.



C. Bouet-Lahoulette (spaseen 94) souligne que FO est l'organisation majoritaire dans l'éducation nationale dans le val de marne. Ce renforcement de notre représentativité, exprime le rejet par les personnels de la loi de transformation de la fonction publique qui casse le statut, le rejet toute territorialisation de l'école avec la loi 3DS, l'exigence de défense d'une République une et indivisible.

D. Bouana (focom la poste) explique la problématique des facteurs avec la pause méridienne et la réorganisation du courrier autour de 3 pôles rungis, creteil et bry avec les conséquences pour les personnels, le recours aux intérimaires. Les bureaux de poste sont de plus en plus réduits tant en nombre qu'en amplitude d'ouverture, et un remerciement à l'union départementale tant pour sa disponibilité que la participations aux manifestations retraites,



S. Chastel (snfolc94) revient sur les conséquences du PACTE enseignants dans les lycées et collèges, avec les remplacements dans une autre matière que celle enseignée et le nouveau rapport dangereux entre enseignant et chef d'établissement qui découle de ce PACTE...

F. Criquet (adp) fait part de son inquiétude quant au devenir de l'aéroport de paris orly et d'une façon général la reprise des transports aériens. Il revient sur la dégradation des conditions de travail des personnels avec -18% des droits à rémunérations et indemnités, la remise en cause de la sécurité des personnels et passagers. Pour les salariés, dans le mouvement social pour le retrait de la réforme des retraites, « mettre la France à l'arrêt dès le 7 mars pose le problème de la grève générale...



B. Balordi (snudi 94) explique l'opposition à l'ACTE II de l'école inclusive programmant la fermetures établissements des IME et établissements médico sociaux. Il revient sur les revendications des AESH contre les PIAL, et les conséquences de la loi Monchamp, dénoncée à l'époque, pour l'accueil des enfants handicapés. Il propose que l'UD soit partie prenante de la conférence départementale décidée lors du congrès du snudi qui a rassemblé 350 délégués ce 1^{er} juin.

C. Jourgeaud (cpam/caf94) adresse un remerciement à l'union départementale. Elle revient sur la défense de la sécurité sociale de 1945 avec le CNR, la nécessité de réouverture des accueils des assurés sociaux avec une pétition engagée par leur syndicat, la souffrance au travail, les craintes de la COG 2023/2027 avec -1700 ETP, l'appel à la grève le 22 juin pour l'augmentation des salaires. la demande du bénéfice du Ségur de la santé pour les personnels mis à disposition de la CPAM dans les PMI.



C. Meignant (snfolc94) réaffirme l'opposition au baccalauréat Blanquer et l'exigence de rétablissement d'un BAC national avec des épreuves nationales, ponctuelles et anonymes... Elle revient sur le devenir de l'école, transformée en garderie des élèves par moment et sur l'opposition réaffirmé à Parcours sup. La mise en place du SNU intégré pendant 15 jours pour les secondes est totalement inacceptable.

T. Audin (snudi/udr) attire l'attention sur l'action de défense des retraités, la défense de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires loin de toute assurance mutuelle, l'indispensable solidarité intergénérationnelle et le renforcement de l'union des retraités.



J-E. Cabo (aphp) revient sur les élections et adhésions plus nombreuses des agents de l'assistance publique hôpitaux de paris (69 établissements en idf) et donc un renforcement du syndicat avec des revendications en matière de rémunérations et conditions de travail (comblement des emplois vacants, réouverture de lits...).

A. Perez (usr94) revient sur l'adhésion syndicale et le développement dans l'université et la recherche de Créteil aux cotés de Donna, le rapprochement avec Sup Autonomes faisant de l'ESR FO-UPEC 94 un syndicat renforcé et présent autour des enseignants et chercheurs.



C. Colinet (transports) développe les problèmes des transports avec la sous-traitance dans les transports publics autour de groupes Keolis, transdev, Mobilité IDF, la remise du congé de fin d'activité, les revendications de Veolia, Fedex où notre syndicat se comporte bien dans les élections...

S. Ait Elhadj (snudi) souligne les très bons résultats électoraux de décembre 2022 où, dans le primaire, le snudi renforce sa place de 1^{ère} organisation avec 42.4%, et la FNEC FP devient 1^{ère} organisation dans l'éducation nationale dans le département. Elle revient sur le projet de carte scolaire 2023/2024 avec 154 fermetures de classes engendrant des double-niveaux, des classes à 27/29 enfants, voire plus de 30...



P. Valéry (osdd) revient sur la colère des salariés contre la réforme des retraites depuis janvier où notre syndicat FO a toujours répondu présent dans les manifestations préconisées par l'Intersyndicale nationale même si elle ne reprenait pas toutes nos revendications comme le maintien des régimes spéciaux. Il développe notre opposition résolue à la réforme France Travail à Pole Emploi au 1^{er} janvier 2024 et à toute régionalisation de l'emploi. Il attire l'attention sur les futures élections CSE fin 2023..

Pour **L. Bénizeau** (snudi94), des interventions découlent pour l'UD un combat à mener contre les Maisons France Service dans notre département et le rétablissement d'accueil de plein exercice (impôts, sécu,...). Le rejet du PACTE macron/ndiaye qui introduit une rémunération à la tâche concerne toute la fonction publique dans laquelle notre 1^{ère} place dans la fonction publique d'Etat au plan national comme au plan départemental nous donne une responsabilité particulière. Il revient sur l'accueil très difficile des enfants autistes en classe banale sans moyen renforcé, le danger de l'intégration des IME dans les écoles et sur la position constante de l'Union avec un mandat ouvert à l'égard de la succession confédérale dans le souci de préserver l'unité et la maison FO...



Dans ses réponses **M. BONNET** souligne cette solidarité privé/public au travers de notre Organisation confédérée, de notre maison et mosaïque FO, incite à valoriser nos positions et actions contre la réforme de retraites tout comme concrétiser nos bons résultats électoraux dans les adhésions. Il invite à lutter contre la déshumanisation de l'accueil des services publics avec le tout virtuel en ligne ou la dématérialisation, pour la défense du service public loin de ses maisons France Service, pour renforcer le fonctionnement de nos structures syndicales dans les discussions et débats internes en prenant le temps de s'écouter, de débattre et porter nos revendications..en un mot défendre un syndicalisme d'adhérents loin d'un syndicalisme électoral et d'accompagnement.

Les deux rapports moral et d'activités 2019/2022 (M BONNET) et le rapport de trésorerie (C FONTAINE) ont été tous deux adoptés à l'unanimité avant la conclusion de ce 12^{ème} congrès avec la feuille de route de la résolution générale ci après.



Elections instances

Secrétariat de l'Union : Secrétaire général **Luc BENIZEAU** Snudi 94

Secrétaires généraux adjoints : **Marc BONNET** - retraité La Poste
et **Phillipe VALERY** - Osdd pôle emploi

Trésorerie générale : **Christine FONTAINE** (IGR)

Membres du secrétariat :

Christian COLINET - Transports94 et **Delphine BOUANA**- Fo com La Poste

et **Membres délégués** :

Samia AIT ELHADJ - Snudi94 et **Lysiane LOUIS** - Dgfdip 94



Commission exécutive - 35 membres

AIRES Manuel (CONFORAMA), **AIT ELHADJ** Samia (SNUDI94), **AUDIN** Thierry (retraité SNUDI94), **BALORDI** Benoit (SNUDI94), **BENIZEAU** Luc (SNUDI94), **BERLAND** Hervé (SYNTEC), **BERNARD** François (OSDD), **BESNARD** David (CAF), **BONNET** Marc (retraité LA POSTE), **BONATERRRE** David (NORAUTO), **BOUANA** Delphine (LA POSTE), **BOUET LAHOULETTE** Coralie (SPASEEN), **BRULEY** Olivier (AP HP94), **CHASTEL** Sarah (SNFOLC), **COLINET** Christian (TRANSPORTS), **COLOGON** Marie-Chantale (LA POSTE), **DELAVERGNE** Dominique (CREDIT FONCIER), **DESSENNE** Olivier (ORANGE94), **DORAT** Patrice (ADP), **FONTAINE** Christine (IGR), **GONTHIER** Richard (CHIC), **GOSELIN** Corinne (PER-NOD), **IGHEMAT** Pascal (SANOFI), **LAVIOLETTE** Roger (LEROY MERLIN), **LERICHE** Benoit (POLICE), **LOUIS** Lysiane (DGFIP), **MEIGNANT** Caroline (SNFOLC), **MELINE** Quentin (Territoriaux ST MAUR), **PAPAGEORGIOU** Alain-Eric (FIDUCIAL), **PIERRE** Jean luc (PREFECTURE), **OUCHENE** Dalila (CPAM), **REZALI** Noëlle (CONSEIL REGIONAL), **TURLEPIN** Katy (Territoriaux ORLY), **SOFFACK** Martin (CARREFOUR), **VALERY** Philippe (OSDD),

Commission de contrôle - 3 membres

MAZUBERT Bernadette (commerce94), **HURET** Lydie (focom la poste), **VINCENT** Philippe (osdd)

Commission des conflits-5 membres

CHAMBONNET Pascal (retraité snfolc), **LEMAULF** Françoise (retraitee dgfip), **OBADIA** Sandrine (pôle emploi public), **PEYSSON** Philippe (retraité sps), **VOISIN** Frédéric (fo com la poste)

Résolution générale



Présentée par **Luc BENIZEAU** comme rapporteur, le projet de résolution prenait en compte l'ensemble des amendements des délégués tel le secteur privé avec la défense des emplois industriels, le logement social, la défense des permis de conduire et des inspecteurs, des centres de lutte contre le cancer, la distribution quotidienne du courrier par la Poste, la protection sociale complémentaire entre salarié et retraité, l'union départementale des retraités...

Il revenait le soin à **Frédéric SOUILLOT** de clôturer cette manifestation importante de la vie de l'Union départementale FO 94 et de conclure autour du verre de l'amitié, s'exprimant comme 1er mandaté de l'Organisation syndicale FO avec une confédération unie et rassemblée qui marque ses 75 ans d'existence depuis 1947, rassemblée sur nos revendications et

résolutions dans la seule organisation confédérée libre et indépendante n'ayant jamais appelée à voter lors des élections politiques.

Il abordait alors sur le mouvement social contre la réforme des retraites (2 ans ferme avec l'allongement à 64 ans entre autres) dont FO ne souhaite pas tourner la page, notre positionnement au sein de l'Intersyndicale nationale autour des 9 syndicats et leurs relations recherchant l'unité syndicale la plus large possible conforme à nos résolutions de congrès de Rouen ou CCN.

Une importance était pointée avec la représentativité dans le privé et les futures élections conséquentes des CSE d'ici la fin de l'année 2023, la seconde place FO dans les 3 versants de la fonction publique en déc2022, appuyant sur le pouvoir d'achat et la défense des salaires avec l'indexation sur l'inflation défendue lors de la rencontre avec Mme la 1re ministre en mai dernier, le rejet de toute cogestion ou codécision avec les gouvernements, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises tels SANOFI et son crédit impôt recherche de 1.8Mds € délocalisant en Inde ou aux USA...

Le 12^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne s'est tenu le 19 juin 2023 à Créteil, sous la présidence de Frédéric SOUILLOT, devant près de 300 délégués et congressistes, à la Maison départementale des Syndicats M. Germa.

Les **syndicats confédérés FORCE OUVRIERE** constituant l'**Union du Val-de-Marne** tiennent à réaffirmer solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, de tous les partis politiques, des groupes philosophiques ou religieux et, d'une façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicat ne saurait être considéré comme corps intermédiaire mais un outil de la lutte des classes pour de meilleures conditions de vie et de travail porté par les revendications définies par ses mandants.

En ce sens, le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906, en particulier en ce 75^{ème} anniversaire de la création de FO. Il considère que l'action syndicale indépendante est plus que jamais à l'ordre du jour.

Le Congrès inscrit ses travaux dans le cadre de la résolution du CCN de Force Ouvrière qui s'est tenu les 29 et 30 mars dernier, ainsi que dans celui des résolutions issues du Congrès Confédéral de juin 2022 à Rouen. Le Congrès rappelle son opposition la plus totale aux réquisitions et à la remise en cause du droit constitutionnel de grève, des libertés publiques et au droit de manifester, et combat toutes les atteintes au droit syndical et à la liberté de se réunir.

Le Congrès, avec sa Confédération, estime que « si les circonstances le justifient, l'unité d'action avec les autres organisations syndicales sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose tant des revendications précises et communes que des modalités d'action clairement définies. Le Congrès confirme qu'il ne confond pas « l'intersyndicale » avec l'action commune librement décidée.

Il rejette toute forme de syndicalisme rassemblé ou « d'intersyndicale permanente » qui ne vise qu'à « encadrer » les travailleurs, à porter atteinte à la démocratie et à faire disparaître le pluralisme syndical (résolution générale du Congrès de Rouen juin 2022).

Le Congrès, avec sa Confédération, « condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale » (CCN des 29 et 30 mars).

Le Congrès dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030, soit une hausse de plus de 40%), pendant que partout les droits sociaux, les services publics et les libertés sont attaqués. Il en exige la restitution pour financer les droits sociaux et les services publics.

Le Congrès se félicite de la décision de la Confédération de ne pas participer au Conseil National de la Refondation, rencontre multilatérale avec patronats et syndicats organisée par l'Elysée dans l'objectif d'associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des contre-réformes.

Le Congrès constate que les prix du gaz, de l'électricité et des produits de première nécessité flambent, mettant une partie de la population, des salariés et agents publics de notre département dans la misère et la précarité. La construction de logements étant insuffisante et, de ce fait, fait monter le coût de la part consacrée au logement par les ménages.

Le congrès soutient toute action en faveur du logement, notamment social. Il considère que toutes les mesures doivent être prises pour permettre le recrutement massif et immédiat, dans tous les secteurs de la fonction publique, pour pourvoir à tous les postes aujourd'hui vacants dans le Val-de-Marne.

Le congrès revendique la défense des emplois industriels et une réindustrialisation du pays.

RETRAITES : abrogation de la réforme Macron Borne

Le Congrès réaffirme les revendications adoptées par l'AG des syndicats de l'UD FO 94 du 12 décembre 2022, qui sont inscrites sur la banderole de l'UD-FO 94, qui était présente dans toutes les grèves et manifestations depuis le 19 janvier : « *pas de recul de l'âge légal de départ, pas d'allongement de la durée de cotisations, maintien de tous les régimes, pas touche aux régimes spéciaux, RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET MACRON-BORNE qui n'est ni amendable, ni négociable !* ». Le Congrès salue toutes les mobilisations et luttes qui se sont dressées depuis 5 mois pour exiger le retrait de cette contre-réforme destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Il exige son abrogation.

SALAIRES

Pour FO, seule l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux est structurellement la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé. A ce titre le congrès revendique « à travail égal salaire égal » entre hommes et femmes et mêmes qualifications. C'est sur le salaire que repose le financement de notre protection sociale que l'on nomme « le salaire différé ». C'est la raison pour laquelle le Congrès invite tous ses syndicats à exiger des augmentations de salaires conséquentes face à l'augmentation des prix.

Le Congrès des syndicats FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne rejette toute individualisation des rémunérations, prime de fonction et de résultat, prime de mérite ou encore « PACTE enseignants » qui réintroduit le travail à la tâche. Le Congrès s'oppose à l'association capital/travail visant à lier les intérêts des employeurs et des salariés dans les entreprises.

EMPLOI

Avec 115860 demandeurs d'emploi inscrits au 1^{er} trimestre 2023 dans le Val-de-Marne, et au-delà, leur précarisation et paupérisation au travers de l'indemnisation réduite ou dégressive, la défense de l'emploi est au cœur de nos revendications : un vrai travail, un vrai contrat et un vrai salaire dans le cadre des conventions collectives et des statuts.

Le Val-de-Marne a perdu son tissu industriel tel Renault CHOISY, supplanté par le tertiaire banques et assurances, mais conserve deux atouts majeurs : le pôle aéroportuaire d'ORLY et la plateforme de RUNGIS MIN.

Le Congrès réaffirme son opposition à toutes tentatives de régionaliser POLE EMPLOI au travers du projet de loi France TRAVAIL et ce tant au niveau des allocations versées que des formations dispensées aux demandeurs d'emploi.

Le Congrès réaffirme que le RSA est un minima social et non une allocation et refuse que, sous couvert du projet de loi France TRAVAIL, le versement du RSA soit conditionné à une reprise d'activité de 15 à 20 heures par mois. Par ailleurs, FO estime que l'accompagnement de l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail ne doit pas passer par des opérateurs privés de placements, car ce sont des entreprises à but lucratif, et doit rester entre les mains des conseillers du service public de l'emploi. Le congrès réaffirme sa vigilance sur le devenir de l'assurance chômage.

Le congrès réaffirme son soutien aux syndicats et Fédérations du privé pour apporter son aide à tous les salariés pour combattre la précarisation de l'emploi ainsi que les pénibilités non reconnues. Le congrès alerte sur les dangers du télétravail non voulu par les salariés, ainsi que la mise en place de coworking, isolant gravement les salariés des représentants du personnel et des syndicats. Le congrès réaffirme son attachement aux CHSCT, seule barrière efficace contre les dangers de nos métiers.

Pôle aéroportuaire d'ORLY

Le Pôle aéroportuaire d'Orly constitue un bassin d'emploi essentiel pour le département comme il est un point d'entrée en région Ile-de-France ; à ce titre, il doit demeurer un aéroport international avec tous les investissements à son activité.

Le secteur aérien a été particulièrement touché par la pandémie. Gouvernement et patronat se servant du COVID et de la baisse du trafic pour multiplier les plans de suppressions d'emplois, de remises en cause des droits et acquis sociaux et des plans de réduction de salaires et de rémunération.

Ainsi, à ADP, en 2020, la direction, avec le gouvernement, a imposé un plan de suppressions de 18% du personnel et des baisses de salaires.

Le Congrès salue les différentes grèves dans lesquelles le syndicat FO a pris toute sa place contre la mise en œuvre de ce plan et le retour aux acquis et aux salaires.

Le Congrès récuse toute tentative de privatisation d'Aéroport de Paris, et exige la renationalisation d'ADP.

Plus généralement, le trafic est revenu au niveau de 2019 sur Orly. Le Congrès exige un plan de recrutement d'urgence dans tous les secteurs indispensables à son exploitation comme dans l'ensemble des compagnies aériennes dont Air France est le fer de lance. Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO de la plateforme qui s'opposent aux remises en cause des acquis des personnels.

Préserver notre Protection Sociale collective solidaire et égalitaire

Au travers des lois de financement de la Sécurité sociale successives (LFSS), l'Etat prend de plus en plus la main sur notre système de protection sociale ; avec les ressources fiscales, la CSG et la suppression de la cotisation maladie, l'étatisation du système est à son comble, loin de la notion du salaire différé, propriété du salarié cotisant, que défend FORCE OUVRIERE. Cette casse systématique de notre système solidaire de la protection sociale, engagée par les ordonnances Juppé de mars 1996 dont FO demande l'abrogation, est aggravée par l'adoption des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) déclinées en Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) dans les caisses locales. Les conseillers et administrateurs FORCE OUVRIERE, s'opposent aux budgets réducteurs des caisses.

Le Congrès condamne la politique récurrente de pillage de nos salaires par les exonérations de cotisations. Il revendique l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la restitution des centaines de milliards offerts au patronat depuis plus de 30 ans et l'abrogation de l'impôt CSG.

Le Congrès dénonce la mise en place des maisons France Service du département destinées entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cnam et Urssaf. Le Congrès exige le maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes de Sécu et la réouverture de ceux qui ont été fermés. Le Congrès exige le maintien de la Caf, de la Cnam et de l'Urssaf avec toutes leurs activités comme caisse de plein exercice.

Défense des services publics et du statut de fonctionnaire

Le Congrès constate que le ministre de la Fonction publique a refusé d'ouvrir de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics face à une inflation galopante.

Il dénonce des mesures insuffisantes et inéquitables : 1,5 % de la valeur du point d'indice alors que l'inflation est à un niveau historiquement élevé, une distribution de points uniformes applicable en 2024 qui accentue le tassement des grilles indiciaires, une prime de pouvoir d'achat dont au moins la moitié des fonctionnaires sera privée. Avec la FGF, le Congrès exige une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % depuis janvier 2000), l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires, la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts de corps.

Le Congrès exige l'abrogation de la Loi de transformation de la fonction publique. Lettres de missions, individualisation des traitements... avec le « pacte Ndiaye », véritable ballon d'essai dans l'Education Nationale, le gouvernement s'attaque au statut de la fonction publique. Le Congrès revendique le retrait de ce pacte et la défense du statut de la fonction publique.

Le congrès rappelle son attachement indéniable au service public des examens du permis de conduire et aux statuts des IPCSR (Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière) et DPCSR (Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière). Il dénonce également les arguments fallacieux utilisés pour décrédibiliser et détricoter le service public du permis de conduire.

Hôpitaux

D'une façon générale, face à la suppression de 80000 lits en 20 ans, le Congrès exige la réouverture de tous les lits, l'arrêt des fusions d'hôpitaux, l'arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités.

Il exige la réouverture des 244 lits sur 777 dont la fermeture est programmée en août à l'hôpital Henri Mondor à Créteil. Ainsi que la réouverture des 80 lits fermés depuis le début de l'année par manque de personnel, le rétablissement de tous les lits fermés à cause des fusions.

Il exige l'embauche immédiate de 213 infirmières, 36 aides-soignants, du personnel administratif, ouvrier et technique pour que l'hôpital du Kremlin-Bicêtre puisse garder ses 1 027 lits ouverts (actuellement seuls 718 lits le sont).

Il exige l'embauche immédiate d'infirmières et d'aides-soignants pour la psychiatrie, secteur fermé de l'hôpital Paul Brousse à Villejuif. Pour le congrès il est indispensable de maintenir la convention collective spécifique des Centres de Lutte Contre le Cancer. Le congrès exige que les postes vacants (soignants et autres) à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif soient tous pourvus et que des postes supplémentaires soient créés pour prendre en compte le fait que la cancérologie nécessite un temps patient très important.

Le Congrès exige le recrutement du personnel nécessaire dans les EPHAD et les hôpitaux tout comme la reconnaissance de tous les soignants et personnels au travers de leurs rémunérations au-delà des mesures dites « Ségur de la santé ».

Le congrès exige l'arrêt de l'obligation de passer par « parcoursup » et l'arrêt du « portfolio » qui est une validation des compétences n'assurant pas un diplôme de qualité dans les métiers du soin (infirmières, manipulateurs radio,...). Nous exigeons une formation diplômante de qualité pour nos patients.

La Poste

Les mesures prises par les gouvernements successifs conduisent à la destruction et la disparition progressive d'un service public. La disparition du timbre rouge en est une des expressions tout comme la multiplication des fermetures de bureaux. D'autres services suivent le même chemin ce qui est le prétexte à ne plus embaucher. Le congrès revendique le remplacement de chaque agent parti de la Poste, « une tournée égale un facteur », le maintien de la distribution quotidienne du courrier sur toutes les tournées, le recrutement de conseillers formés et en nombre, le rétablissement de bureaux de Poste de plein exercice qui ne sauraient être remplacés par les antennes France Services, l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

DDFiP Finances publiques

Le Congrès dénonce les effets ravageurs des nouvelles fermetures et délocalisations de services annoncées pour 2023, à la fois sur les conditions de travail des personnels de la DDFiP 94 et sur la qualité de l'accueil et du service public rendu aux Val-de-Marnais. Il revendique le maintien d'une alternative non numérique pour chaque démarche (ex : gérer mes biens immobiliers) auprès de tous les services de la DDFiP. De plus, il condamne l'ordonnance relative à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et alerte sur ses conséquences potentielles à partir de 2023, tant en termes de gestion des deniers publics que de « responsabilité managériale ». Enfin, attaché à la solidarité intergénérationnelle, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, le Congrès revendique le même niveau de cotisation et la prise en charge identique par l'employeur, pour les actifs et les retraités.

Défense de l'école publique

Le Congrès revendique le recrutement en masse de tous les enseignants nécessaires pour réduire les effectifs dans les classes et pour assurer tous les remplacements dans les écoles. Le Congrès apporte son soutien au rassemblement organisé par le SNU-DI-FO, la FSU-SNUipp, la CGT et SUD devant la Direction Académique de Créteil mercredi 21 juin à 16h30 pour exiger l'annulation des 154 fermetures de classes et la satisfaction des ouvertures demandées par les écoles, le retrait du PACTE Ndiaye et l'augmentation des salaires.

Le Congrès s'oppose à la territorialisation de l'Ecole publique et à la mise en place de cités éducatives comme c'est le cas à Champigny, Créteil, Orly, Villeneuve-St-Georges. Il se félicite du retrait du projet de cité éducative à Villejuif imposé par la mobilisation dans l'unité des enseignants, dans laquelle FO a pris toute sa part.

Les programmes, les horaires doivent rester nationaux.

Le Congrès revendique l'abrogation du bac Blanquer qui, en introduisant le contrôle continu, supprime le baccalauréat national pour le remplacer par des baccalauréats locaux. Il exige le rétablissement du bac national avec ses épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Il exige l'abrogation de la loi ORE qui organise la sélection à l'entrée à l'université et revendique le droit pour les bacheliers du Val-de-Marne de s'inscrire dans la filière et l'université de leur choix.

Le Congrès revendique le retrait de la réforme des lycées professionnels qui vise à accentuer l'exploitation directe des jeunes lycéens professionnels par les entreprises locales et remet en cause leur droit de préparer des diplômes nationaux.

Inclusion scolaire : respect du droit des élèves en situations de handicap à bénéficier d'une scolarisation spécialisée adaptée

Le Congrès condamne la volonté du ministère d'aggraver les conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap (acte II de l'école inclusive). Le Congrès revendique le maintien et le développement des dispositifs relevant de l'adaptation (RASED, EREA, SEGPA) ainsi que la création de tous les établissements spécialisés (ITEP, SESSAD, IME, IMPRO) et le recrutement de tous les personnels qualifiés adaptés au degré et à la nature du handicap.

Le Congrès exige que toutes les notifications MDPH (Maison départementale pour les Personnes Handicapées) demandant l'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap par des AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) soient respectées. Le Congrès exige en conséquence le recrutement immédiat de tous les AESH nécessaires.

Le Congrès appuie les revendications des AESH : Non au PIAL, un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire ! Le Congrès revendique pour ces personnels AESH et AED la création de statuts de la Fonction publique et l'alignement des salaires sur les grilles de catégorie B.

L'Union Départementale FO du Val-de-Marne sera partie prenante de la conférence départementale à l'initiative du SNU-DI-FO 94 pour le retrait de l'acte II de l'inclusion scolaire, pour la défense des établissements et structures spécialisés et adaptés, et la défense des droits des personnels exerçant auprès des élèves en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap. Le Congrès invite toutes les fédérations et syndicats concernés à préparer cette initiative qui se déroulera en septembre-octobre.

Renforcer les syndicats FO, c'est renforcer nos revendications

Le Congrès appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la résistance par la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le Congrès appelle à continuer de réunir et organiser les salariés, syndiqués et non-syndiqués, à discuter des revendications portées par FO et des moyens de les faire aboutir, par le rapport de force, à tous les niveaux (entreprise/administration, branches, interprofessionnel).

Il appelle à inviter largement les syndiqués aux stages de formation FO 94. Il appelle tous les syndicats et les militants FO à se mobiliser pour faire voter FO aux élections professionnelles, sans oublier pour les retraités, de participer à la vie et aux activités défendues par l'UDR FO 94.

Renforcer notre organisation, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force pour obtenir satisfaction. FO reste et restera libre et indépendante !

Adoptée à l'unanimité le 19 juin 2023

RAPT » sur les conseils médicaux dans l'académie de créteil

Le Comité Social d'Administration de l'académie de Créteil du 26 juin avait à son ordre du jour l'élection des représentants des personnels aux conseils médicaux départementaux des 3 départements de l'Académie. Rappelons qu'il s'agit de la fusion des anciens comités médicaux et des anciennes commissions de réforme dont les représentants étaient élus par chaque CAP de corps (PE, certifiés, agrégés, ...).

Ces conseils médicaux donnent, par exemple, un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et sur l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découlent. La transformation des commissions de réforme en conseils médicaux découle de la loi de transformation de la fonction publique (dont FO demande l'abrogation) qui remet en cause les prérogatives des CAP et vise à fusionner les corps et à faire disparaître les garanties particulières qui leur sont liées pour les personnels.

Un mode de désignation totalement antidémocratique

La désignation des 15 représentants des personnels à chacun de ces 3 conseils départementaux se fait, selon la loi de la transformation de la fonction publique, par les seuls 10 élus au CSA académique. La représentativité d'une organisation syndicale au niveau d'un département est donc niée. De plus, contrairement à la démocratie la plus élémentaire qui veut que la représentation se fasse proportionnellement aux voix obtenues lors des élections professionnelles, permettant ainsi à tous les syndicats d'avoir des représentants, cette forme de désignation permet d'évincer n'importe quelle organisation syndicale, dès lors qu'elle n'a pas la majorité absolue au CSA académique (ce qui est le cas de toutes les organisations syndicales représentées au CSA de Créteil) : le piège de la division entre fédérations syndicales (organisé par le Ministre) était donc réel.

Face au piège de la division tendu par le Ministre, la FNEC FP-FO s'adresse à tous les syndicats

Le 16 juin, soucieuse de préserver le droit pour chaque organisation syndicale d'avoir des représentants dans les conseils médicaux en fonction de ses résultats aux élections professionnelles départementales, la FNEC FP-FO Créteil s'adressait à tous les syndicats représentatifs de l'académie de Créteil en ces termes :

*« Nous sollicitons une rencontre de nos organisations syndicales avant le CSA du 26 juin sur la question de la désignation des représentants des personnels des conseils médicaux départementaux des 3 départements de l'académie.
Nos Fédérations ont combattu dans l'unité depuis 6 mois pour le retrait et maintenant l'abrogation de la réforme des retraites.*

Le gouvernement, en imposant un mode de désignation totalement anti-démocratique des représentants des personnels des comités médicaux départementaux, tente de diviser nos fédérations et syndicats en leur imposant de rayer des noms sur une liste alphabétique commune. Il nous semble indispensable de ne pas tomber dans le piège de la division.

Nous proposons donc de discuter d'une position de principe commune basée sur le respect de la proportionnalité départementale dans la représentation afin que chaque fédération représentative puisse avoir des représentants pour défendre directement ses syndiqués et de discuter des 3 listes départementales afin d'éviter de nous rayer mutuellement.

En appliquant cette position nous avons limité la présentation de candidats FO à 2 représentants dans le 77, 4 dans les 93, et 6 dans le 94.

Je tiens à rappeler que depuis 2014, à notre initiative dans la CAPD du 94, dans laquelle FO est le syndicat majoritaire, nous avons proposé et obtenu de l'administration que les 3 organisations syndicales siégeant à la CAPD puissent siéger en commission de réforme avec un titulaire et un suppléant pour FO, un titulaire pour le SNUipp, un suppléant pour l'UNSA, conformément à la représentativité des uns et des autres.

Cette méthode, respectant les positions de chaque organisation syndicale et la possibilité pour chaque organisation syndicale de défendre les collègues qui la sollicitent nous semble correcte et permet de respecter le vote des collègues. »

Des responsables de 2 syndicats décident de supprimer toutes les autres organisations

Malgré les multiples sollicitations (dont une suspension de séance lors du CSA du 26 juin) pour parvenir à un accord de tous respectant les principes et le vote des collègues, exprimé lors des élections professionnelles de 2022, une poignée de responsables académiques de la FSU et de la CGT (avec l'appui d'une responsable de SUD), ont organisé ensemble ce qu'il faut bien appeler un rapt sur les comités médicaux départementaux des trois départements de l'académie, en rayant systématiquement tous les candidats présentés par les autres organisations syndicales, piétinant ainsi le vote des collègues et la représentativité qui en est issue. Au bout du compte, par cette «tambouille», il n'y a plus que des représentants FSU et CGT dans les 3 conseils médicaux départementaux de l'académie, toutes les autres organisations syndicales, dont FO, en ont été exclues.

La FNEC FP-FO 94 regrette profondément une telle attitude qui est un facteur de division, au moment où le gouvernement multiplie ses attaques contre les collègues et plus largement les salariés et où l'unité d'action sur les revendications est indispensable pour le faire reculer. Lors du CSA, les représentants de la FNEC FP-FO sont restés fidèles à leurs principes et se sont refusés à rayer les candidats présentés par les autres organisations syndicales.

Un « rapt » contre le droit des personnels d'être représentés par leurs délégués

Ce «rapt» est un coup porté au droit pour les personnels d'être représentés par les délégués syndicaux qu'ils désignent, mais si d'aucuns pensent qu'avec ce genre de manœuvres ils feront disparaître la FNEC FP FO, ils se trompent.

La FNEC FP-FO 94 est la première organisation syndicale dans le Val-de-Marne tous personnels de l'Education Nationale confondus ; elle est la première organisation syndicale chez les AED et les AESH de l'académie ; le SNUDI-FO 94 est le premier syndicat des PE et instituteurs du Val-de-Marne depuis 9 ans.

FORCE OUVRIÈRE continuera à défendre les principes de liberté syndicale et à combattre pour l'unité d'action sur les revendications.

Les syndicats FO continueront à défendre les collègues dans les conseils médicaux

Pour ce qui est des conseils médicaux, la FNEC FP-FO 94 rappelle que tout collègue qui y est convoqué pourra s'y faire accompagner par la personne de son choix. Elle invite donc les syndiqués et sympathisants FO à nous saisir de toute convocation pour qu'un délégué de nos syndicats assure la défense de leurs intérêts dans cette instance.

Créteil le 29 juin 2023

CRISE DU LOGEMENT

Le gouvernement a annoncé récemment un plan pour répondre à la crise du logement en France. Près de 15 millions de personnes sont en effet concernées par ce problème de société.

Ce plan fait suite aux travaux du Conseil national de la refondation (CNR) au sein duquel, depuis fin novembre 2022, des concertations ont été organisées, avec l'ensemble des acteurs du secteur (État, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, entreprises du bâtiment...) pour apporter des réponses à l'urgence de la crise du logement (baisse des constructions dans le neuf, augmentation du nombre de demandeurs de logements sociaux et de personnes sans domicile fixe...).

Plusieurs mesures visent à améliorer l'**accès au logement**, en particulier dans les zones où l'offre est insuffisante :

pour faciliter l'accèsion à la propriété, le prêt à taux zéro (PTZ), qui devait s'arrêter fin 2023, pourrait être prolongé jusqu'en 2027. Mais il sera recentré sur l'achat de logements neufs collectifs en zones tendues et de logements anciens sous conditions de ressources.

le « bail réel solidaire » serait élargi à un plus grand nombre de ménages pour leur permettre d'acheter un logement neuf sans être propriétaire du foncier à un prix abordable.

Pour favoriser l'accès à la location, notamment pour les classes moyennes, le gouvernement souhaite mettre fin en 2024 au dispositif Pinel, jugé « inefficace », et mettre l'accent sur les logements dits « intermédiaires » qui bénéficient de loyers plafonnés, inférieurs aux prix du marché.

D'autre part, la caution publique pour les locataires, dite « garantie Visale », serait étendue pour toucher davantage de ménages (objectif de 2 millions de bénéficiaires).

Par ailleurs, la fiscalité locative devrait être revue pour favoriser les locations de longue durée plutôt que les locations meublées touristiques de courte durée.

Plusieurs mesures concernent la **production et la rénovation de logement, notamment du parc social**.

Tout d'abord, le gouvernement souhaite renforcer le soutien à l'investissement dans le logement social pour que les bailleurs sociaux puissent rénover leur parc tout en augmentant la production de nouveaux logements.

Ainsi, la Caisse des dépôts et Action logement pourraient racheter près de 50 000 logements neufs aux promoteurs qui n'ont pas réussi à les vendre. Des concertations devraient également être engagées avec les collectivités territoriales dans les zones tendues pour identifier les blocages et permettre la délivrance de davantage de permis de construire.

Enfin, pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, le plan logement prévoit de simplifier le dispositif « Ma Prime Rénov » pour viser 200 000 rénovations performantes dès 2024.

Pour l'Afoc, ces mesures, à prendre au conditionnel, sont bien insuffisantes pour résoudre rapidement la crise du logement, notamment social. Actuellement, près de 2,5 millions de personnes sont en attente d'un logement social.

L'Afoc regrette que le gouvernement ne souhaite pas accélérer la construction de logements sociaux, en mettant en avant l'objectif « zéro artificialisation nette » des sols et ses conséquences sur le prix du foncier, mais aussi la pression subséquente sur le financement public, en grande partie attribuée à la rénovation thermique des bâtiments. Or, si la loi Climat et résilience d'août 2021 fixe bien un objectif de zéro artificialisation nette des sols, l'échéance est prévue à l'horizon 2050, ce qui laisse aux responsables publics le temps d'arbitrer entre l'urgence sociale et l'urgence écologique.

RESILIATION FACILITEE EN UN CLIC DE SOURIS

Afin de simplifier la vie des consommateurs et la gestion de leurs **contrats d'assurance**, il est possible depuis le 1^{er} juin de résilier tout contrat d'assurance (automobile, habitation...) sur internet si ce dernier a également été souscrit en ligne. Sont également visés les contrats conclus autrement qu'en ligne dès lors que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre plus largement la possibilité aux consommateurs de conclure des contrats par voie électronique.

Cette résiliation doit se faire en 3 clics et doit donc être accessible et compréhensible sur les sites des assureurs.

En clair, cette faculté apparaîtra probablement sous forme d'un bouton cliquable sur la page d'accueil concernée ou sur l'application mobile dédiée ; elle doit être gratuite et l'assuré doit recevoir la confirmation de la réception de la notification et l'information, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Une seconde mesure est attendue prochainement pour étendre ce dispositif opportun à d'autres prestations de services en application de la loi « pouvoir d'achat » de 2022.

En vertu de cette dernière loi, l'AFOC rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, tout consommateur peut mettre fin par anticipation à son **contrat de communication électronique** (i.e. abonnement internet et téléphonie fixe et/ou mobile) et ce après les 12 premiers mois, contre une indemnité égale à 20 % maximum des sommes restants dues (l'indemnité était de 25 % avant le 1^{er} janvier 2023). Bonne nouvelle, la loi précitée limite l'application des frais de résiliation aux seuls contrats ayant permis d'acquiescer un téléphone mobile. En conséquence, aucun frais de résiliation anticipée ne pourra être réclamé aux consommateurs pour tout autre contrat électronique.

Par ailleurs, un contrat donnant accès à internet ou à un service de communications vocales peut être résilié, par anticipation, par un consommateur qui a formé une demande de traitement de situation de surendettement jugée recevable.

Enfin, des règles spécifiques s'appliquent depuis le 1er janvier 2023 aux contrats de services de télévision et média audiovisuels à la demande (type Netflix ou autres). Ainsi, les consommateurs peuvent désormais procéder à la résiliation gratuite de ces contrats, à tout moment à compter de la première reconduction, en cas de déménagement ou d'évolution de leur foyer fiscal.

GAZ : FIN DU TARIF REGLEMENTE

Le 30 juin 2023 marque la fin des tarifs réglementés du gaz (TRVG) en France. Cette date signifie que les fournisseurs de gaz ne pourront plus proposer des tarifs réglementés aux consommateurs résidentiels. Cette mesure concerne 2,6 millions de clients.

Un courrier leur a été adressé entre mars - avril afin d'annoncer la suppression du TRVG et préciser les nouvelles conditions générales de vente de la nouvelle offre Gaz Passerelle qui remplacera automatiquement le TRVG en cas de non-souscription à une autre offre de marché.

En effet, les consommateurs concernés auront le choix entre :

rester avec leur fournisseur actuel (Engie ou l'un des 22 fournisseurs locaux, comme à Bordeaux, Strasbourg ou encore Grenoble) en basculant automatiquement vers l'offre « Passerelle » ;
ou, basculer vers une offre de gaz à prix de marché en souscrivant un contrat avec un autre fournisseur d'énergie avant le 30 juin prochain.

En cas de souscription d'une nouvelle offre à prix de marché, l'Afoc vous conseille de bien comparer les offres existantes et de choisir celle qui convient le mieux à vos besoins en matière de consommation de gaz. Il est possible de trouver des offres à prix fixe ou indexé, avec ou sans engagement, incluant des services différents.

Il existe des comparateurs d'offres en ligne dont le comparateur indépendant et gratuit du Médiateur National de l'Energie (MNE). Vous pouvez également contacter directement les fournisseurs pour obtenir des informations plus détaillées et choisir l'offre la plus avantageuse pour vous.

Il est important de rester prudent en cas de démarchage téléphonique ou à domicile puisque certains fournisseurs profitent de la fin du dispositif des tarifs réglementés pour attirer un maximum de clients en usant de pratiques parfois trompeuses et illégales.

ASSURANCE HABITATION

Le comité consultatif du secteur financier (CCSF) dont l'Afoc est membre, a remis le 6 juin dernier au ministre de l'économie, Bruno Le Maire, le résultat de ses travaux portant sur l'information des consommateurs en matière d'assurance habitation.

Pour rappel, il n'existe aucune obligation actuellement pesant sur les assureurs d'informer régulièrement les assurés sur l'adéquation des garanties initialement souscrites à leurs besoins réels et aux évolutions possibles de leur logement. Sur 40 ans par exemple, le logement et les besoins ont pu changer (constructions nouvelles intérieures ou extérieures, valeur du mobilier, nouvelles installations, nouvelles normes et technologies...).

Ainsi, le CCSF a estimé, dans son avis, à l'unanimité de ses membres, que l'information de l'assuré était effectivement très insuffisante et propose au ministre de renforcer l'information et le conseil aux assurés selon les modalités suivantes :

- que l'assureur envoie régulièrement sur un support durable, un rappel des caractéristiques du bien assuré ;
- que l'avis d'échéance annuel soit complété par les informations suivantes :
 - une mention rappelant la nécessité de contacter son assureur en cas de modification de sa situation ou d'évolution de ses biens ;
 - des exemples pédagogiques des situations qui nécessitent une adaptation des garanties (réalisation de travaux d'aménagement, de construction intérieures ou extérieures, l'installation de nouveaux équipements tels que panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur... ; l'augmentation de la valeur du mobilier ; etc. ... ;
- que l'assureur veille à ce qu'un échange périodique (par exemple tous les 5 ans au plus tard) se tienne avec tout client afin de constater les possibles évolutions des biens assurés qui nécessiteraient une adaptation des garanties.
- qu'en fonction de l'évolution des besoins du client, l'assureur propose des adaptations du contrat et, le cas échéant, du tarif.

A voir comment le gouvernement traduira ces préconisations en mesures réglementaires...

En toute hypothèse, l'Afoc conseille d'appeler régulièrement son assureur pour vérifier la conformité des couvertures d'assurance souscrites par rapport aux nouveaux besoins, le cas échéant.



Permanences AFOC CRETEIL (Consommateurs/locataires)
Lundi au vendredi - Tél.: 01 43 99 15 15 - email : afoc94@orange.fr
et dans les antennes locales du Val de Marne

N O S U N I O N S L O C A L E S

RUNGIS MIN Antenne Ouest de l'Union Départementale

Quartier St Eustache Bt.E-5, 21 A, rue de Strasbourg, 94617 RUNGIS CEDEX

T é l / F a x : 0 1 . 4 6 . 8 6 . 8 2 . 6 6

ALFORTVILLE

Maisons Alfort

Charenton le pt/St Maurice

Union Locale F.O

2, rue Micolon

94140 ALFORTVILLE

Tél: 01.43.96.46.33

mail ulfoalfortville@sfr.fr

BONNEUIL S/MARNE

Boissy st léger

Limeil brévannes

Union Locale F.O

6, rue du Chemin Vert

94380 BONNEUIL

Tél/fax : 01.43.39.65.04

CHAMPIGNY S/MARNE

Joinville le pont

Chennevières s/marne

Villiers s/marne

Bry s/marne

Union Locale F.O

191, rue de Verdun

94500 CHAMPIGNY

Tél. : 09 87 40 42 84

ulfo.94500champigny@bbox.fr

CHOISY LE ROI - ORLY

Union Locale F.O.

Bourse du Travail, 27 Bld des Alliés

94600 CHOISY LE ROI

Tél : 01 48 84 21 65

CRÉTEIL

St Maur La Varenne

Union Locale F.O

11/13 rue des Archives

94010 CRETEIL CEDEX

Tél. : 01.49.80.68.78

FONTENAY

Nogent-Le Perreux

Vincennes-ST Mandé

Union Locale F.O

Bourse du Travail

10 rue de la Mare à Guillaume

94120 FONTENAY S/ BOIS

Tél/Fax : 01.48.77.37.38

L'HAY LES ROSES

Chevilly l'arue-Fresnes

Union Locale F.O

34 rue Jean Jaurés

94240 L'HAY LES ROSES

Tél Port. 06 52 62 75 91

SUCY EN BRIE

NOISEAU ORMESSON

Union Locale F.O

maison des associations

14 place du clos de pacy

94370 SUCY EN BRIE

Tél. : 06 81 83 98 23

ou 01 56 73 32 05

VILLEJUIF

Kremlin Bicêtre-

ArcueilCachan-Gentilly

Union Locale F.O

11/13 rue des archiv

94010 CRETEIL CEDEX

Tél Port. 06 62 09 38 32

VITRY S/SEINE

IVRY S/SEINE

Union Locale F.O

1, rue Germain Defresne

94400 VITRY SUR SEINE

Tél. : 01.43.91.17.62

Des permanences de syndicats à Créteil

Accueil de l'Union au 01 49 80 68 70 ou standard 01 49 80 94 94 : miriam.fo94@orange.fr

Gestion des syndicats et Secrétariat Général au 01 49 80 68 89 : nathalie.fo94@orange.fr

Service juridique au 01 49 80 68 75 : service-juridique.fo94@orange.fr

BATIMENT : mardi après midi ☎01 49 80 68 79

mail batiment.fo94@orange.fr

COMMERCE : jeudi après midi ☎01 49 80 68 85 /

mail commerce.fo94@orange.fr

ALIMENTATION : vendredi ☎01 49 80 68 84

mail sgta.fo94@orange.fr

TRANSPORTS : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 86

mail transports.fo94@orange.fr

POLE EMPLOI /OSDD lundi ☎01 49 80 68 74

mail focom.valdemarne@gmail.com

LA POSTE : lundi au vendredi ☎01 49 80 94 00

mail snfolc94@gmail.com

EDUCATION NATIONALE (secondaire : SNFOLC) : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 92/68 93 ou

01 49 80 91 95 ou 68 91

EDUCATION NATIONALE (primaire : SNUDI) : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 87 ou 01 43 77 66 81 -

mail 94snudifo@gmail.com

SERVICES PUBLICS ET DE SANTE (collectivités territoriales et hospitalières) :

lundi au vendredi ☎01 49 80 68 88 -

AGENTS DU DEPARTEMENT (Conseil général SPSP) : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 81

CONTACTEZ-NOUS au 01 49 80 94 94

L'UNION DEPARTEMENTALE à votre service

9h00 à 12h30 & 14h00 à 18h15

11 / 13 Rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX

Tél 01.49.80.94.94 - Fax 01.49.80.68.80.- Site : www.fo94.fr E.mail :fo94@wanadoo.fr